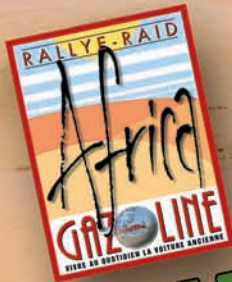


LE MAROC EN CINEMASCOPE

<http://africa.gazoline.net>

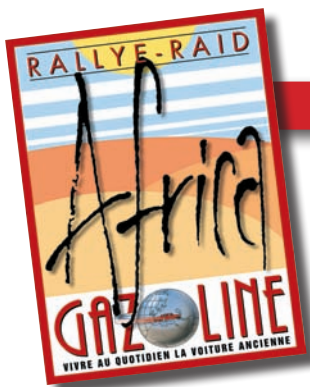
Rallyes-Raids Gazoline



2^E RAID
SCARABÉE



DOSSIER D'INSCRIPTION



REGLEMENT DE PARTICIPATION

1. DEFINITION

L'association SAVANE AVENTURE, organise au MAROC, avec le concours de la revue GAZOLINE, un rallye en véhicules anciens de plus de 30 ans surnommé : **2^E RAID SACRABEE AFRICA GAZOLINE**.

2. DATES

Le **2^E RAID SACRABEE AFRICA GAZOLINE** aura lieu du **15 AU 23 SEPTEMBRE 2012**. LE DEPART ET L'ARRIVEE SE FERONT A FÈS (MAROC).

3. CIRCUIT

Il se déroulera sur des routes et pistes adaptées aux véhicules engagés, des VW ILTIS appartenant à l'association et mis à la disposition des participants. Un road-book est distribué au départ du rallye. Outre des informations pratiques, il contient les cartes et indications pour suivre le parcours, étape par étape.

4. REPAS, HEBERGEMENT

Le droit d'engagement comprend la mise à disposition d'un VW ILTIS, le transfert par avion de Paris à Fès et retour, les hébergements en hôtels Confort et au bivouac Belle-Etoile, les petits-déjeuners et les repas du soir. Le repas du midi n'est pas compris mais un panier "saladette" sera distribué pour chacune des journées.

5. DEROULEMENT DU RAID

Le **2^E RAID SACRABEE AFRICA GAZOLINE** n'est en aucun cas une course de vitesse. Entre le départ et l'arrivée de chacune des étapes, toutes notions de compétition et de chronométrage sont exclues. Il n'y aura donc aucun classement. Les participants ont obligation de respecter les consignes de sécurité données par le Comité d'organisation et de respecter scrupuleusement le code et la signalisation routière du pays. **Le Comité d'organisation insiste sur l'attention toute particulière qui devra être votre lors des traversées de villes ou villages, particulièrement la nuit.**

6. CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION DES VEHICULES ILTIS

L'association SAVANE AVENTURE met à disposition des véhicules ILTIS afin de participer aux rallyes Touristiques qu'elle organise. Pour en bénéficier, les membres de l'association intéressés devront répondre aux conditions suivantes :

1. être âgés de plus de 25 ans ;
2. être titulaires du permis de conduire depuis

plus de 5 ans.

La sélection des candidats se fera par une réunion des membres du bureau, cette commission se réservant le droit de refuser toute candidature sans avoir à justifier sa décision.

Le forfait de mise à disposition comprend le véhicule et son transport entre son point d'attache et le lieu de départ du rallye, l'assistance technique du véhicule et l'assurance Responsabilité Civile. Le carburant est à la charge de l'équipage.

Un dépôt de garantie de 1.000 euros sera déposé lors de l'engagement de l'équipage. Ce dépôt de garantie sera restitué à la fin du rallye ou sera diminué du montant des réparations dues à la mauvaise utilisation ou d'un accident engageant la responsabilité du conducteur.

7. DESCRIPTIF DU VEHICULE

Le VW ILTIS est un véhicule 4x4 tout terrain, il est propulsé par un moteur essence Volkswagen de 1.700 cm³ provenant de Golf ou Jetta. Sur route, il fonctionne en mode propulsion 4x2, sur terrain difficile, il est possible d'enclencher la traction-avant. Il possède également un blocage de différentiel AV et un blocage de différentiel AR en cas de patinage des roues. Il est doté d'une boîte à 4 rapports et est muni d'une vitesse lente pour les terrains très difficiles. Son poids en ordre de marche est de 1.400 kg. Sa vitesse de croisière sur route est d'environ 100 km/h. La contenance du réservoir est de 80 litres, sa consommation est d'environ 12 l/100 km sur route et d'environ 15 l en tout terrain. Un jerrycan supplémentaire de 20 litres est fixé à l'ARG du véhicule. Sa carrosserie est constituée d'une caisse en acier, d'un arceau de sécurité quatre points, avec capotage et portes en bâche plastifiée. Il possède deux ceintures de sécurité, deux sièges AV, la partie AR est réservée aux bagages qui doivent être attachés par des sangles.

8. PRISE EN MAIN DU VEHICULE

Avant la prise en main du véhicule, un briefing concernant son utilisation et son entretien journalier sera assuré. L'équipage s'engage à procéder à un minimum d'entretien journalier du véhicule (contrôle des niveaux, pression des pneus, nettoyage du filtre à air après le passage sur piste poussiéreuse). En cas de panne, l'équipe d'assistance interviendra, l'équipage devra rester présent pendant la réparation.

9. PANNES IRRÉDIABLES

En cas de panne irrémédiable, soit un véhicule de secours sera proposé, soit l'équipage terminera le rallye dans un véhicule d'assistance.

10. CONDITIONS D'UTILISATION

Le conducteur s'engage à conduire « en bon père de famille » et à respecter le Code de la route. En cas de constat d'une mauvaise conduite du véhicule soit par le non respect du Code de la route soit par une très

mauvaise utilisation du véhicule, un premier avertissement sera donné puis en cas de récidive, le conducteur sera sommé de laisser le volant à son équipier ou à un membre de l'équipe d'assistance.

11. RESTITUTION DU VEHICULE

Le véhicule devra être rendu propre, les niveaux vérifiés et avec un minimum de 10 litres d'essence dans le réservoir. Une fiche de travaux éventuels à effectuer sera remplie au moment de la remise du véhicule.

12. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET SANTE

Chaque participant devra présenter au cours des vérifications administratives les documents suivants :

- Certificat médical effectué chez son médecin traitant ou une décharge de responsabilité.
- Permis de conduire.

13. SECURITE

Chaque participant doit prévoir l'équipement minimum ci-après :

- 1 téléphone portable (avec réseau monde pour la période du rallye).
- 1 carte générale du Maroc. Si vous possédez un GPS Randonnée ou Marine type Garmin pouvant charger les points, nous les tenons à votre disposition.

14. ASSISTANCE MEDICALE

Un médecin présent sur le circuit et à chaque étape assure les premiers soins et secours. Nous avons, par ailleurs, contracté une assurance rapatriement auprès du groupe Elvia/Mondial Assistance. Le coût de cette assurance est de 1 % du prix total de l'inscription.

15. DROITS D'ENGAGEMENT ET CALENDRIER

Chaque participant au **2^E RAID SACRABEE AFRICA GAZOLINE** doit être membre de l'association SAVANE AVENTURE.

- La cotisation 2012 est fixée à 35 €.
- Le prix d'engagement a été fixé à 3.500 € par équipage de deux personnes en chambre double.
- Une assurance rapatriement doit obligatoirement être souscrite. Elle correspond à 1 % du montant total du voyage, mise à disposition du véhicule non comprise soit 1 % de 2.800 € = 28 €.

Calendrier

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 5 avril et seront closes le 31 juillet 2012. Après le 31 juillet, et s'il reste encore des places, la période d'inscription pourra être prolongée, mais un supplément de 10% sera exigible. **Un seul règlement par équipage sera accepté.**

- Premier acompte à l'inscription : 1.750 € par équipage, assurance rapatriement comprise, hors cotisation à l'association.

- Solde du compte à verser au 01/07/2012.
- **L'inscription comprend à partir de Fès :**
- Nourriture matin et soir.
- Transfert par avion de Paris à Fès et de Fès à Paris.

- Hébergement hôtels Confort et bivouacs.
- Assistance véhicule.

- Assurance Responsabilité Civile organisateur.
- Assurance rapatriement.

- Remise des documents : Carnet de route, autocollants, road-books, etc.

L'inscription ne comprend pas :

- Le carburant du véhicule et péages.
- L'entretien du véhicule.
- Les boissons et téléphone.
- Le repas du midi (un panier "saladette" sera cependant distribué pour chaque journée).

16. ANNULATION

Les inscriptions seront validées le 1^{er} juillet 2012, au moment du versement du solde. Avant cette date, tous les acomptes pourront être intégralement remboursés en cas de désistement. A partir du 1^{er} juillet et avant le 1^{er} septembre 2012, les acomptes seront remboursés, déduits d'une somme équivalant à 10 % du montant versé. A partir du 1^{er} septembre et jusqu'au 1^{er} octobre, les acomptes seront remboursés, déduits d'une somme équivalant à 50 % du montant versé. Passé le 1^{er} octobre, aucun acompte ne pourra être remboursé. Il est cependant convenu entre les parties que ces règles peuvent être assouplies si un équipage prend la place de celui qui se désiste. Dans ce cas, les acomptes seront remboursés, déduits d'une somme forfaitaire de 175 € correspondant à 10 % du premier acompte. Enfin, une fois le départ donné, aucun remboursement ne pourra être effectué pour cause de désistement. Le Comité d'organisation pourra, pour des raisons de sécurité, cas de force majeure ou tout autre motif, annuler le rallye sans avoir à justifier du motif de sa décision. Le montant du remboursement ou le report du rallye à une date ultérieure sera déterminé par une Assemblée Générale Extraordinaire de l'association Savane Aventure. La cotisation de 35 € reste acquise à l'association Savane Aventure dans tous les cas.

17. ASSURANCE DE L'ORGANISATEUR

Conformément à la réglementation

française relative à l'organisation et à la vente de voyages et séjours, Titre VI du décret n° 94-490 du 15/06/94 de la loi n° 92/645 du 13/07/92, l'association SAVANE AVENTURE a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile de type professionnelle auprès de la **Société MMA** sous le numéro 113 710 557 en cas de fautes imputables à l'organisation. Ce contrat garantit la responsabilité civile et ses conséquences pécuniaires incombant au voyageur par application de la législation du pays parcouru, RC et défense pénale, frais de recherche et sauvetage. L'association a par ailleurs souscrit une assurance responsabilité civile au titre des organismes sans but lucratif et organisme de tourisme. Il pourra être fourni, sur simple demande, le tableau des montants des garanties d'assurance. Cette couverture de l'association ne couvre pas les risques dont le participant serait tenu personnellement responsable.

17. DROITS & PUBLICITE

L'organisation autorise aux participants : la diffusion de tous reportages, photos, images de télévision, à condition de ne pas nuire à l'image du **2^E RAID SACRABEE AFRICA GAZOLINE** et à ses organisateurs. L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos, les images, les reportages du raid et de ses participants pour toute utilisation médiatique ou publicitaire.

18. POINTAGE & RECHERCHE

Chaque véhicule porte un numéro et devra impérativement pointer à chaque départ et arrivée d'étape. Au moins un véhicule de l'organisation fermera chaque étape. En cas de panne ou d'immobilisation, les équipages devront rester près de leur véhicule et seront invités à monter dans les véhicules d'assistance, l'organisation se chargeant du rapatriement des véhicules immobilisés jusqu'à la fin de l'étape. Les frais de recherche sont assurés par l'organisateur sur le parcours désigné aux participants. Si un équipage veut choisir un autre itinéraire ou quitter le rallye sans en avertir les organisateurs, l'équipage devra prendre en charge les frais de recherche engagés par l'organisation à son égard.

20. LIMITATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR RALLYE

Le nombre d'engagés sera limité à 15 véhicules maximum. Les premiers inscrits seront engagés en priorité, puis dans l'ordre d'adhésion à l'association Savane Aventure.

21. RESPONSABILITE

Chaque participant est tenu de se conformer aux consignes du comité d'organisation, lequel ne peut être tenu responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. Chaque participant reconnaît prendre conscience des risques inhérents au caractère particulier de ce genre de voyage. Il déclare assumer ces risques et renonce à rechercher la responsabilité du Comité d'organisation pour tout accident, vol, dommages aux biens ou aux personnes, maladie,... Ces engagements seront opposables aux ayants-droit de chaque participant.

22. AGREMENT

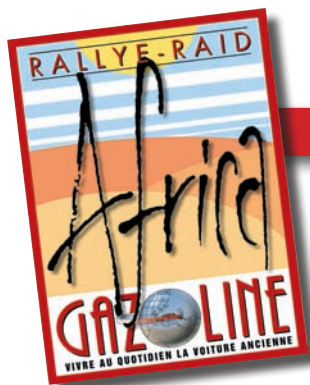
Conformément à la décision de l'Assemblée générale 2006, l'association SAVANE AVENTURE a obtenu un agrément auprès de la Préfecture de Seine-Maritime sous le numéro AG n°076060003 en qualité d'organisateur de voyage selon les articles 36 à 43 du décret n° 94-490 du 15 juin 1994 et en application de l'article 9b de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992. Cet agrément constitue des garanties pour les participants. Il impose à l'association de justifier :
 - des aptitudes et expériences professionnelles, assurées par un «garant» nommément désigné auprès des autorités.
 - une garantie financière financée par cautionnement bancaire.

23. LITIGE

Pour tout règlement de litige, seul le tribunal de ROUEN sera compétent.

SAVANE AVENTURE

15 rue Picot
 76530 GRAND-COURONNE
 T. 00.33.(0)2.35.67.66.14 ou
 00.33(0)6.81.10.79.49
<http://africa.gazoline.net>
savane.aventure@orange.fr



2^E RAID SCARABEE AFRICA GAZOLINE 2012

FICHE D'INSCRIPTION

Cadre réservé à l'organisation

OBLIGATOIRE POUR VALIDER L'ENGAGEMENT : Joindre deux photos d'identité par personne avec le nom au dos.

PARTICIPANTS

	CONDUCTEUR	COEQUIPIER
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Profession		
Adresse		
Code postal		
Ville		
Nationalité		
Téléphone domicile		
Téléphone bureau		
Portable utilisé sur le rallye		
Email		
N° Passeport ou n° CI		
Si passeport : Date de validité		
Si passeport : Lieu d'obtention		
N° Permis Conduire		
Date d'obtention		
Lieu d'obtention		
Groupe sanguin		
Personnes à prévenir en cas d'urgence		
	Tél.	Tél.

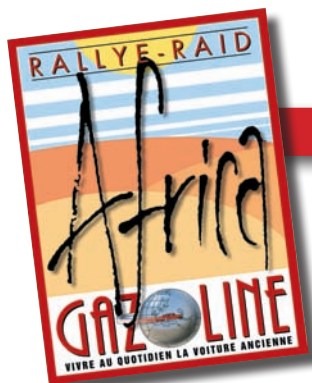
Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche d'inscription, avoir lu et approuvé le règlement du 2^E RAID SCARBÉE AFRICA GAZOLINE. Je décharge les organisateurs de toute responsabilité découlant de l'usage de mon véhicule pour tous dommages corporels ou matériels, causés aux tiers ou à eux-mêmes quelles que soient les conditions.

Date

Signature

NB : les renseignements portés sur cette fiche sont confidentiels et nous nous engageons à ne pas les communiquer à un tiers.

**SAVANE AVENTURE - 15 rue Picot - 76530 GRAND-COURONNE - T. 00.33.(0)2.35.67.66.14 ou 00.33(0)6.81.10.79.49
<http://africa.gazoline.net> - Mail : savane.aventure@orange.fr**



2^E RAID SCARABEE AFRICA GAZOLINE 2012

CALCULEZ VOTRE REGLEMENT

Cadre réservé à l'organisation

Pré-inscription	Confirmé	Règlements		Annulé	N°
Le :	Le :	1	e	3	e
		2	e		

PARTICIPANTS

■ FORFAIT3.500 €

DATES DE REGLEMENT

■ Pré-inscription..... 1.750 €, assurance comprise

■ Solde avant le 1/07/2012

REGLEMENT

COUT TOTAL

FORFAIT	3.500 €
Assurance rapatriement : 1 % (Hors mise à disposition)	28 €
COÛT TOTAL	3.528 €

ECHEANCIER

1.PRE-INSCRIPTION 1.750 € *	€
2.Solde de votre compte avant 1/07/2012**	€

* Assurance rapatriement comprise.

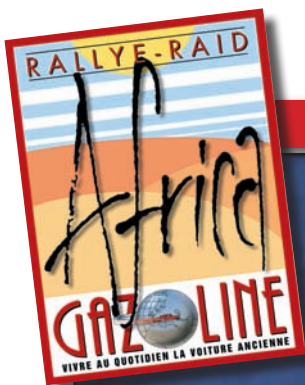
** Passées ces dates butées, vous devez régler les acomptes précédents.

SI VOUS RÉGLEZ PAR VIREMENT, FAITES BIEN PRÉCISER
VOTRE NOM ET LA MENTION "RALLYE ILTIS"

Un seul règlement par équipage (TOUJOURS AU MÊME NOM) à chaque acompte est à effectuer par chèque bancaire ou postal, ou virement* à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE et envoyé à l'adresse suivante :
ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 15 rue Picot, 76530 Grand-Couronne (France).

* SOCIETE GENERALE 41 RUE GEORGES CLEMENCEAU 76530 GRAND-COURONNE -
CODE IBAN : FR76 30003 01791 00037277023 87 - CODE BIC : SOGEFRPP

SAVANE AVENTURE - 15 rue Picot - 76530 GRAND-COURONNE - T. 00.33.(0)2.35.67.66.14 ou 00.33(0)6.81.10.79.49
<http://africa.gazoline.net> - Mail : savane.aventure@orange.fr



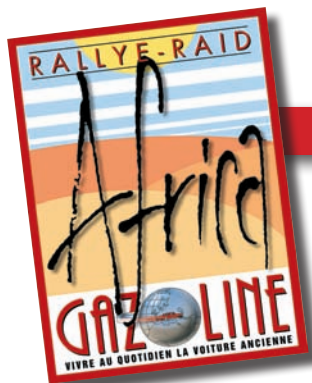
2^E RAID SCARABEE AFRICA GAZOLINE 2012

LE PARCOURS



AGREMENT TOURISME AG n°076060003

SAVANE AVENTURE - 15 rue Picot - 76530 GRAND-COURONNE - T. 00.33.(0)2.35.67.66.14 ou 00.33(0)6.81.10.79.49
<http://africa.gazoline.net> - Mail : savane.aventure@orange.fr



2^E RAID SCARABEE AFRICA GAZOLINE 2012

PIECES A JOINDRE A VOTRE INSCRIPTION

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENVOYÉ

- UN BULLETIN D'ADHÉSION PAR PERSONNE
- CHEQUE DE REGLEMENT DE L'ADHÉSION 2012 (35 € PAR PERSONNE, SOIT 70 € POUR UN COUPLE)
- FICHE D'INSCRIPTION
- 2 PHOTOS D'IDENTITÉ PAR PARTICIPANT AVEC NOM AU DOS
- FICHE DE CALCUL DU REGLEMENT
- CHEQUE D'ACOMPTE (1.750 € POUR UN COUPLE, ASSURANCE RAPATRIEMENT COMPRISE)

LE DOSSIER NE SERA PAS VALIDÉ S'IL MANQUE
UN SEUL DES DOCUMENTS MENTIONNÉS CI-DESSUS.



ASSOCIATION DECLAREE, REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901

BULLETIN D'ADHESION 2012

Agrément tourisme
AG n°07606003

Les rallyes organisés par SAVANE AVENTURE sont strictement réservés aux adhérents de l'association à jour de cotisation. L'assemblée générale de mars 2011 a maintenu le montant de cette cotisation à 35 euros pour l'année 2012. Elle est exigible au 1^{er} janvier de l'année civile. Elle est ramenée à 1 euro symbolique pour les enfants de moins de 15 ans.

<p>Je soussigné(e) M., Mme, Mlle</p> <p>N° d'adhérent</p>	<p>Je soussigné(e) M., Mme, Mlle</p> <p>N° d'adhérent</p>
NOM :	NOM :
PRENOM :	PRENOM :
ADRESSE COMPLETE :	ADRESSE COMPLETE :
.....
.....
PAYS :	PAYS :
TELEPHONE :	TELEPHONE :
TELEPHONE MOBILE :	TELEPHONE MOBILE :
E-MAIL :	E-MAIL :
Désire adhérer à l'association SAVANE AVENTURE en qualité de membre pour l'année 2012. Date : / / 2012 Signature	Désire adhérer à l'association SAVANE AVENTURE en qualité de membre pour l'année 2012. Date : / / 2012 Signature

Mon (mes) enfant(s)

.....	N° d'adhérent
.....	N° d'adhérent
.....	N° d'adhérent

Souhaite(nt) adhérer en qualité de membre(s) associé(s) pour l'année 2012.

Je règle ma (mes) cotisation(s) soit :	€
35 € x adultes = + 1 € x enfants =	

Par chèque bancaire ou postal, ou virement* à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE envoyé à l'adresse suivante :
ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 15 rue Picot, 76530 Grand-Couronne (France).
* SOCIETE GENERALE 41 RUE GEORGES CLEMENCEAU 76530 GRAND-COURONNE -
CODE IBAN : FR76 30003 01791 00037277023 87 - CODE BIC : SOGEFRPP